

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 37 procurations..... 14 absents 10 Suffrage exprimé ... 51</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT SIX JUIN, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 20 Juin 2019 et par affichage du 20 Juin 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
--	--

Etaient présents :

<ul style="list-style-type: none"> • Andilly : • Attainville : • Bouffémont : • Deuil-la Barre : • Domont : • Enghien-Les-Bains : • Ezanville : • Groslay : • Margency : • Moisselles : • Montignon : • Montmagny : • Montmorency : • Piscop : • Saint-Brice-sous-Forêt : • Saint-Gratien : • Saint-Prix : • Soisy-sous-Montmorency : 	<p>Daniel FARGEOT, Odette LOZAÏC, Claude ROBERT, Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Dominique PETITPAS, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT, Philippe SUEUR (aux rapports n° 7 à 32), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON, Agnès RAFAITIN-MARIN, Joël BOUTIER, Christine MORISSON, Christian RENAULT, Véronique RIBOUT, Alain GOUJON, Patrick FLOQUET, François ROSE, Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX, Christian LAGIER, Alain LORAND, William DEGRYSE, Didier ARNAL, Julien BACHARD, Natacha VIVIEN, Gérard BOURSE, Luc STREHAIANO, Bania KRAWCZYK, François ABOUT,</p>
---	---

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel LACOUX à Claude ROBERT ; Gérard DELATTRE à Muriel SCOLAN ; Frédéric BOURDIN à Jean-François AYROLE ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Pierre GREGOIRE à Agnès RAFAITIN-MARIN ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO ; Karine BERTHIER à Natacha VIVIEN ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Christiane LARDAUD à Bania KRAWCZYK ; Claude BARNIER à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Philippe SUEUR (aux rapports n° 1 à 6) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Luc-Eric KRIEF ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Patrick BALDASSARI ; Didier LOGEROT ; Jean-Claude LEVILAIN ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Christian LAGIER est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : Rémunération des intervenants au stage d'orchestre et au concert organisé en partenariat avec le Lycée Camille Saint-Saëns et la Ville de Deuil-La Barre

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 26 juin 2019, la communauté d'agglomération a approuvé la création d'un stage d'orchestre intercommunal suivi d'un concert. Ce stage s'adresse aux élèves, enfants et adultes, (à partir de la 3^{ème} année du 1^{er} cycle) suivant un enseignement dans un établissement d'enseignement artistique du territoire ou justifiant d'une pratique amateur régulière encadré.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190626-DL2019-06-26_12
-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

H

Le stage se déroulera dans les locaux du Lycée Camille Saint-Saëns de Deuil-La Barre durant la première semaine de vacances de la Toussaint, du 21 au 25 octobre 2019.

Le concert se déroulera le samedi 26 octobre 2019 à 15 heures dans la salle des fêtes de Deuil-La Barre. Il réunira les stagiaires et leurs professeurs ayant participé au stage d'orchestre décrit précédemment.

Les stagiaires seront encadrés par une équipe de professeurs issus des écoles et conservatoires participants, partageant l'objectif de préparer un concert des élèves sur le territoire de l'agglomération.

Il convient de prévoir les rémunérations suivantes :

- *Un forfait de 120€ net par jour pour les 5 jours de stage auquel s'ajoutent deux services (une générale et un concert) à 80€ net pour les musiciens et 160 € net pour les chefs d'orchestre.*

Le nombre de personnes concernées est de 16 personnes (2 chefs d'orchestre et 14 musiciens)

A noter qu'en fonction du programme musical, le recours à des musiciens supplémentaires pourra être nécessaire (la rémunération à prévoir sera celle de deux services (générale et concert) à 80€ net (le nombre peut varier entre 2 et 4 personnes).

Pour ce stage, le chef de projet est M. Benjamin DUCASSE, (Directeur du conservatoire municipal de musique Maurice Cornet de Deuil-la-Barre), qui est chargé de coordonner l'ensemble des besoins logistiques, matériels, administratifs, de superviser la version des encadrants du stage. Il est responsable de la générale. Sa rémunération serait de 1000€ net.

Les intervenants et le chef de projet seront rémunérés par l'intermédiaire du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) par virement bancaire.

Conformément à la convention de mise à disposition et d'exploitation des bâtiments du Lycée Camille Saint-Saëns, la Communauté d'agglomération indemniserà à hauteur de 300€ net, sous contrat de travail, les trois agents du lycée mobilisés à titre exceptionnel. Leurs missions seront les suivantes : gardiennage et entretien des locaux du Lycée Camille Saint-Saëns de Deuil-La Barre pour la séquence du mercredi 23 au vendredi 25 octobre inclus.

CECI EXPOSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération du conseil de communauté n° 11 en date du 26 juin 2019 décidant la création d'un stage d'orchestre intercommunal suivi d'un concert au profit des élèves des conservatoires et écoles de musique et de danse municipales et associatives du territoire ayant atteint le niveau fin de 1^{er} cycle ;

VU les conditions de mise à disposition et d'exploitation des bâtiments du Lycée Camille Saint-Saëns ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer les rémunérations des intervenants du stage d'orchestre et du concert,

CONSIDERANT que les formalités seront réalisées par l'intermédiaire du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) compte tenu du caractère ponctuel des emplois,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances et de l'Administration Générale réunie le 18 Juin 2019 ;

H.

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_12 -DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019
--

Après avoir entendu Monsieur LORAND rapporteur,

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECIDE de faire appel à des professeurs et encadrants des écoles de musiques et conservatoires pour encadrer le stage intercommunal d'orchestre et pour la préparation et la tenue du concert prévu sur le territoire de la CAPV.

ARTICLE 2 : DECIDE de faire appel à des agents polyvalents pour le gardiennage et l'entretien des locaux du lycée Camille Saint-Saëns de Deuil-la-Barre.

ARTICLE 3 : DECIDE de passer un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) pour les professeurs et encadrants des écoles de musiques et conservatoires

ARTICLE 4 : FIXE comme suit les rémunérations nettes des intéressés. A ces rémunérations nettes s'ajouteront les charges légales à la charge de la communauté d'agglomération :

Type d'intervenant	Modalités de rémunération nets / cachet
Professeur des écoles de musique (14 personnes)	120 € net la journée de stage (5 jours) 80 € net journée répétition 80 € net jour de représentation
Chef de projet (1 personne)	1000 € net
Chef d'orchestre (2 personnes)	120 € net la journée de stage (5 jours) 160 € net la journée répétition 160 € net jour de représentation
Musiciens supplémentaires (2 à 4 personnes)	80 € net journée répétition 80 € net jour de représentation
Agent polyvalent (gardiennage et entretien des locaux)	100 € net la journée (3 jours)

DIT que les crédits sont inscrits au compte 33/6226.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190626-DL2019-06-26_12
-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Acte publié ou notifié le 04/07/2019.....
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Acte à classer

DL2019-06-26_12

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T15-57-29.00 (MI217784657)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190626-DL2019-06-26_12-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Rémunération des intervenants au stage d'orchestre
et au concert organisé en partenariat avec le Lyceum
Camille Saint-Saëns et la Ville de Deuil-La Barre

Date de décision : 26/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. CultureActe : 12 Stage Concert Orchestre
2019 Rémunération des
intervenants.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/07/19 à 15:57

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 02/07/19 à 15:57

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 16:35

